

Le partage de la récolte, ça se cultive !

Petit rappel sur quelques principes de base notamment le partage de la récolte pour essayer de faire la peau à ces légumes qui disparaissent pendant la distribution... entraînant « les paniers manquants » de ces dernières semaines.

La composition du panier est inscrite au tableau : Attention ! Si je me sers plus que prévu, c'est au détriment des autres amapiens.

Légumes au choix : parfois c'est radis blancs **OU** radis roses et pas les deux. Je vérifie les indications parfois écrites en petit au tableau.

Soyons équitables dans le choix des légumes : Il faut partager les légumes, les plus jolis comme les moins jolis. Si je prends 8 gros légumes il restera 8 petits pour les derniers arrivés.

En cas d'absence une semaine, je ne peux pas rattraper et prendre plus la semaine suivante. Je peux demander à une personne de la liste de récupérer le panier.

Un contrat demi-panier, c'est un panier que l'on partage à deux en se mettant d'accord ensemble au moment du partage des légumes.

Se cocher sur la liste, c'est important ! Pourquoi ? Pour éviter les erreurs : par exemple, si mon panier est déjà coché c'est que mon co-panier l'a déjà pris. Si le panier que je devais prendre pour Machin absent est déjà coché, c'est qu'un autre amapien l'a déjà pris, etc... En fin de distribution cela permet aussi de savoir qui manque, et garder les paniers en cas de retard annoncé et avant de se partager ce qu'il reste. **Alors, n'hésitez plus cochez-vous !**

L'amap c'est aussi un esprit, chacun est responsable du bon fonctionnement pour tous. Le partage et la confiance c'est ce qui nous unit dans cette expérience.

Les principes généraux à respecter (extrait de la charte des AMAP)

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal: développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnemental
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs: elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

Plus d'infos sur <http://www.amap-lamalou.ouvaton.org/>

Le partage de la récolte, ça se cultive !

Petit rappel sur quelques principes de base notamment le partage de la récolte pour essayer de faire la peau à ces légumes qui disparaissent pendant la distribution... entraînant « les paniers manquants » de ces dernières semaines.

La composition du panier est inscrite au tableau : Attention ! Si je me sers plus que prévu, c'est au détriment des autres amapiens.

Légumes au choix : parfois c'est radis blancs **OU** radis roses et pas les deux. Je vérifie les indications parfois écrites en petit au tableau.

Soyons équitables dans le choix des légumes : Il faut partager les légumes, les plus jolis comme les moins jolis. Si je prends 8 gros légumes il restera 8 petits pour les derniers arrivés.

En cas d'absence une semaine, je ne peux pas rattraper et prendre plus la semaine suivante. Je peux demander à une personne de la liste de récupérer le panier.

Un contrat demi-panier, c'est un panier que **l'on partage à deux** en se mettant d'accord ensemble au moment du partage des légumes.

Se cocher sur la liste, c'est important ! Pourquoi ? Pour éviter les erreurs : par exemple, si mon panier est déjà coché c'est que mon co-panier l'a déjà pris. Si le panier que je devais prendre pour Machin absent est déjà coché, c'est qu'un autre amapien l'a déjà pris, etc... En fin de distribution cela permet aussi de savoir qui manque, et garder les paniers en cas de retard annoncé et avant de se partager ce qu'il reste. **Alors, n'hésitez plus cochez-vous !**

L'amap c'est aussi un esprit, chacun est responsable du bon fonctionnement pour tous. Le partage et la confiance c'est ce qui nous unit dans cette expérience.

Les principes généraux à respecter (extrait de la charte de AMAP)

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal: développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnemental
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs: elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

Plus d'infos sur <http://www.amap-lamalou.ouvaton.org/>